

République Française
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PLUDUAL

Séance ordinaire du 22 juin 2023

Nombre de membres : en exercice : 15, présents : 10.

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves GUILLERM, le Maire.

Présents : Yves GUILLERM, Maire, Sandrine SALAÜN, Frédéric LE TURLUER, Christophe LE MERRER, Baptiste PEZZOLI, Jérémy PATUREL, Michèle OLLIVIER, Eliane LE PLAPOUX, Laurence HERPE, Marie-Christine MEVEL.

Absents : Ronan RIOU (excusé), Nicole HENGOAT (procuration à Yves GUILLERM), Floryse BUTTEZ (procuration à Sandrine SALAÜN), Fabien TARTIVEL (excusé), Sandrine ARTUR (excusée).

Secrétaire de séance : Frédéric LE TURLUER.

Date de convocation : 15/06/23.

M. le Maire présente à l'assemblée le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

1- Leff Armor Communauté : pacte solidaire

Monsieur Jean-Michel GEFFROY, président de Leff Armor Communauté, sur invitation du maire présente le pacte solidaire.

Monsieur le Maire expose que le pacte solidaire proposé par Leff Armor communauté à l'approbation des communes membres est facultatif ; Il n'est en effet obligatoire que pour les Métropoles et les EPCI signataires de contrats de ville.

Il informe que son élaboration constitue néanmoins une opportunité permettant d'identifier le poids et les ressources de chaque collectivité et de s'interroger sur l'offre de services communautaires pour mieux cibler les interventions publiques, en revoir l'organisation et le financement, en vue d'optimiser les moyens.

Cette démarche place le pacte solidaire au cœur de la gouvernance territoriale et le sort du domaine strictement financier pour devenir un outil de mise en œuvre du projet politique pour le territoire.

Ainsi, le pacte de Leff Armor, qui se veut solidaire, est un engagement collectif à contribuer au projet d'un territoire au service des habitants et des acteurs économiques.

Le document intitulé « Pacte Solidaire » est composé d'une analyse des ressources du bloc communal, des outils de financement des politiques publiques, des leviers fiscaux et de perspectives quant à la ré-interrogation de l'intérêt communautaire de certaines compétences.

Les orientations proposées devront faire l'objet de décisions indépendantes en conformité avec le CGCT et/ou le CGI.

Le pacte a été approuvé par le conseil communautaire, le 28 mars 2023 par 48 voix pour et 8 abstentions. Les conseils municipaux sont désormais invités à se prononcer.

Vu la délibération 2021_266 du 14 décembre 2021 par laquelle le Conseil communautaire validait à l'unanimité le projet de territoire,

Vu le pacte solidaire,

Vu la délibération 2023-93 du 28 mars 2023, par laquelle le conseil communautaire approuvait par 48 voix pour et 8 abstentions, le pacte solidaire,

Considérant que le pacte solidaire est un outil de gestion du territoire, visant à mieux connaître son territoire du point de vue financier et fiscal et à en analyser les capacités budgétaires pour réaliser des projets du bloc communal constitué des communes et de l'EPCI,

Considérant que ce pacte s'articule autour du projet de territoire en identifiant les modalités de mise en commun des moyens financiers et fiscaux du bloc communal,

Entendu l'exposé du Président et de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'**APPROUVER** le pacte solidaire.

2- Lutte contre le frelon asiatique

Arrivé accidentellement en France en 2004, le Frelon Asiatique (*Vespa Velutina nigrithorax*) a colonisé en quelques années le territoire français.

Face aux nuisances que représente cette espèce, un programme régional de lutte collective a été validé par les membres du Comité Régional « Vespa Velutina » (Services de l'État, Conseil départemental, les associations apicoles, GDS, FGDON, SDIS, et de nombreux partenaires).

L'objectif de ce programme est de limiter les nuisances et dégâts du Frelon asiatique, pour l'apiculture, l'environnement et la santé / sécurité publique.

Il repose sur 4 axes : la sensibilisation et la prévention, la surveillance du territoire, la lutte en protection de rucher et la lutte par la destruction de nids.

Depuis l'année 2021, il est proposé la mise en œuvre d'une stratégie de lutte territoriale, avec un investissement des mairies de Leff Armor Communauté avec en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22), et la Communauté de Communes.

Au vu du bilan positif des années 2021 et 2022, et suivant la délibération 2023-98 du Conseil Communautaire du 26 avril 2023, les élus de Leff Armor Communauté ont validé le plan de lutte et s'associent à renouveler cette action pour l'année 2023.

La mise en œuvre d'une stratégie de lutte territoriale se réalise avec l'investissement des mairies de Leff Armor Communauté avec en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22), et la Communauté de Communes.

Il est proposé une participation financière auprès de l'usager impacté, plafonné sur un coût d'intervention de 90€ TTC réparti comme suivant : 1/3 mairie concernée, 1/3 Leff Armor Communauté et 1/3 et/ou reste à charge usager concerné sous réserve de :

- de la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (tamponnée par l'entreprise et la mairie)
- de l'identification avérée de l'espèce invasive ciblée
- du retour dûment complété de la fiche de signalement du nid détruit (fiche fournie par Leff Armor).

La participation financière de Leff Armor Communauté ne peut se réaliser que sous forme de fond de concours administratif.

La commune prendra à sa charge les 2/3 de la somme sur un montant de facture présenté de 90€.

Leff Armor Communauté remboursera sous forme de fond concours administratif sur présentation avant le 15 novembre de chaque année :

- un tableau synthétique d'identification des propriétaires demandeurs (tableau de base proposé par Leff Armor) avec le visa de l'autorité territoriale
- de la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (facture acquittée de l'entreprise et tampon de la mairie)

- du retour dûment complété de la fiche de signalement du nid détruit (fiche fournie par Leff Armor et visé par la commune via le référent communal).

La facturation groupée de la commune envers Leff Armor Communauté devra se réaliser suivant la transmission des documents administratifs mentionnés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

DE FAVORISER la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal, y compris sur les propriétés privées

D'ADHERER au dispositif proposé par Leff Armor Communauté en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22)

DE SOLICITER le versement d'un fond de concours à Leff Armor Communauté pour la destruction des nids de frelons asiatiques

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

DE PRECISER que les crédits budgétaires pour cette opération sont inscrits au budget communal annuel.

3- Programme de voirie 2023

M. le Maire rappelle le programme de voirie envisagé cette année : tronçon de voie communale situé entre Kergolo et Kermorvan.

Une consultation auprès d'entreprises spécialisées a été réalisée et 2 offres ont été déposées.

Après analyse des offres avec les services de l'ADAC 22, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la variante de l'entreprise COLAS pour un montant HT de 13 432,00 €.

4- Acquisition des parcelles relatives au projet de réhabilitation du bâtiments des religieuses

Suite au travail mené par le cabinet de géomètres missionné par la commune pour régulariser la situation du bâtiment situé place de l'église qui était occupé par la Congrégation des Filles du Saint-Esprit, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir les parcelles A 1486, A 1488 et A 1490 appartenant à la Congrégation des Filles du Saint-Esprit au prix de 2 462 €

- d'acquérir les parcelles A 1487 et A 1489 appartenant au CCAS de la commune au prix d'un euro symbolique

- de l'autoriser à mener à bien toutes les démarches nécessaires à la conclusion de ces acquisitions et notamment la signature des actes.

Il est précisé que suite à la demande de la Congrégation des Filles du Saint Esprit c'est l'étude notariale ENOTOS de Plérin qui est chargée de la rédaction des actes et que tous les frais résultants de ces transactions seront pris en charge par la commune.

5- Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Tressignaux

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu, pour l'année scolaire 2022-2023, une demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de la commune de Tressignaux dont le montant s'élève à 1 200,00 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette demande.

6- Motion de soutien à l'hôpital de Guingamp

La commune de Pludual s'inquiète de la suspension prétendument préventive des accouchements à la maternité de Guingamp.

À l'inquiétude s'ajoute la colère de n'avoir aucun engagement écrit du ministre en charge de la santé pour une reprise de cette activité dans les plus brefs délais.

Nous refusons la casse de l'hôpital public que l'on démantèle service après service. Aujourd'hui c'est la maternité, demain les urgences, la chirurgie conventionnelle ?...

Le peu d'empressement des autorités sanitaires locales à trouver le personnel essentiel au maintien des activités de la maternité a sapé notre confiance envers ces interlocuteurs.

Nous réaffirmons notre exigence d'égalité d'accès aux soins pour les femmes et les hommes du pays de Guingamp.

Nous exigeons un engagement écrit du gouvernement et du ministre de la santé, une date de réouverture et un plan de recrutement adéquat.

Questions et informations diverses

→ inauguration des travaux d'aménagement du bourg et de la restauration de la flèche de l'église ce samedi 24 juin à 11h00 sur la place de l'église (comme prévu lors de la souscription lancée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, une visite historique de l'église a été proposée à certains donateurs à 10h sur place)

→ réfection de la route de Pléhédel prévue par les services du département pour cette année et l'an prochain pour la route de Kermaria

→ aménagements de sécurité route de Pléhédel en réflexion

→ question posée sur l'entretien des trottoirs.

La séance est levée à 20h30.

Liste des délibérations		
1	Leff Armor Communauté : pacte solidaire	approuvée
2	Lutte contre le frelon asiatique	approuvée
3	Programme de voirie 2023	approuvée
4	Acquisition des parcelles relatives au projet de réhabilitation du bâtiments des religieuses	approuvée
5	Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Tressignaux	approuvée
6	Motion de soutien à l'hôpital de Guingamp	approuvée
<u>Signatures du maire et du secrétaire de séance</u>		